

États financiers intermédiaires

Pour la période terminée le 30 juin 2026

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur des FNB.

FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut (« OILU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	56	60
Trésorerie détenue en garantie	2	7 226	5 301
Actifs dérivés	5	5 156	9
Total des actifs		12 438	5 370
Passifs			
Charges à payer	7	19	7
Passifs dérivés	5	384	127
Total des passifs		403	134
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		12 035	5 236
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	32,09	16,11

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (de la perte globale) (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Revenus	2		
Variations de la juste valeur			
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		(661)	(1 174)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		108	(41)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés		5 551	8
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		71	(290)
Total des revenus (pertes)		5 069	(1 497)
Charges	7		
Frais de gestion		17	48
Honoraires du comité d'examen indépendant		1	2
Honoraires d'audit		6	5
Autres charges d'exploitation		69	33
Honoraires payés par le gestionnaire		-	(20)
Total des charges		93	68
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	4 976	(1 565)
Nombre d'actions moyen	2	328 039	325 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	15,17	(4,82)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		5 236	7 824
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		4 976	(1 565)
Opérations sur les actions rachetables	6		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		14 466	-
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		(12 643)	-
Total des opérations sur les actions rachetables		1 823	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		6 799	(1 565)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		12 035	6 259
Transactions sur actions rachetables			
Actions rachetables en circulation au début de la période		325 000	325 000
Actions rachetables émises		350 000	-
Actions rachetables rachetées		(300 000)	-
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		375 000	325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie (non audités)

Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	4 976	(1 565)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Coûts de transactions inclus dans les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		661	171
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements et dérivés		(5 551)	(8)
Variation des (gains) pertes non réalisé(e)s sur devises		(71)	290
Charges à payer		12	(2)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		27	(1 114)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions rachetables	2	14 466	-
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(12 643)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		1 823	-
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		71	(290)
Augmentation (diminution) nette de la période		1 850	(1 114)
Trésorerie au début de la période		5 361	7 007
Trésorerie à la fin de la période		7 282	5 603
Le total de la trésorerie est composé de :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		56	62
Trésorerie détenue en garantie		7 226	5 541
Trésorerie à la fin de la période		7 282	5 603

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (39,7 %)		
Contrat à terme – Position longue (42,9 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le pétrole brut	25 751 474	5 156 034
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme – Position courte (-3,2 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le pétrole brut	(1 609 467)	(384 038)
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (39,7 %)		<u>4 771 996</u>
Trésorerie détenue en garantie (60,0 %)		<u>7 226 018</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,3 %)		<u>36 836</u>
Actif net (100 %)		<u>12 034 850</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) le rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le pétrole brut, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut	OILU	\$ CA	5 novembre 2024

Compensation d'instruments financiers (note 2)

Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
30 juin 2026	5 156 034	-	5 156 034	(384 038)	-	4 771 996
Actifs dérivés	(384 038)	-	(384 038)	384 038	-	-
Passifs dérivés						
Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
31 décembre 2025	9 070	-	9 070	(9 070)	-	-
Actifs dérivés	(126 984)	-	(126 984)	9 070	117 914	-
Passifs dérivés						

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	31 décembre 2025	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
	Exposition nette		Exposition nette	
Dollar américain	\$ 12 054 034	% 100,2	\$ 5 243 125	% 100,1

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 602 702 \$ (262 156 \$ au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Période/Exercice clos le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026	Pourcentage de l'actif net	31 décembre 2025	Pourcentage de l'actif net
	Impact sur l'actif net et les résultats		Impact sur l'actif net et les résultats	
Solactive Crude Oil Rolling Futures Index	\$ 2 406 970	% 20,0	\$ 1 047 214	% 20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de crédit (note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin 2026, et 31 décembre 2025, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie à chaque date de clôture sont présentées, tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2026	BNC	24 142 007 \$	5 156 034 \$	AAL	A+	A2	A-
Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2025	BNC	10 472 793 \$	9 070 \$	AA	AA-	Aa2	A+

⁽¹⁾ BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	5 156 034	-	5 156 034
Passifs dérivés	-	(384 038)	-	(384 038)
Total des instruments dérivés	-	4 771 996	-	4 771 996

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	9 070	-	9 070
Passifs dérivés	-	(126 984)	-	(126 984)
Total des instruments dérivés	-	(117 914)	-	(117 914)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an		200 % Rendement de l'indice de référence sur un an		Volatilité de l'indice de référence		
%	%	%	%	%	%	%
			0,0	25,0	50,0	75,0
(40,0)	(80,0)	(64,0)	(66,2)	(72,0)	(79,5)	
(20,0)	(40,0)	(36,0)	(39,9)	(50,2)	(63,5)	
0,0	0,0	(0,0)	(6,1)	(22,1)	(43,0)	
20,0	40,0	44,0	35,3	12,1	(18,0)	
40,0	80,0	96,0	84,1	52,6	11,7	

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour la période close le 30 juin 2026 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Indice	FNB
30 juin 2026	62,4 %	124,0 %
31 décembre 2025	30,6 %	61,4 %

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 19 184 \$ (7 053 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 0 \$ (19 873 \$ durant la période close le 30 juin 2025).

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut (« OILD »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	83	90
Trésorerie détenue en garantie	2	8 751	7 065
Actifs dérivés	5	6 249	893
Total des actifs		15 083	8 048
Passifs			
Charges à payer	7	15	19
Passifs dérivés	5	40	61
Total des passifs		55	80
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		15 028	7 968
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	3.85	16.78

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (de la perte globale) (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Revenus	2		
Variations de la juste valeur			
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		(9 676)	(2 044)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(157)	(47)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés		5 759	1,576
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		289	(290)
Total des revenus (pertes)		(3 785)	(805)
Charges	7		
Frais de gestion		10	43
Charges d'intérêts		1	-
Honoraires du comité d'examen indépendant		-	2
Honoraires d'audit		6	5
Autres charges d'exploitation		44	32
Honoraires payés par le gestionnaire		-	(21)
Total des charges		61	61
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(3 846)	(866)
Nombre d'actions moyen	2	2 173 895	325 000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(1,77)	(2,66)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		7 968	6 168
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(3 846)	(866)
Opérations sur les actions rachetables	6		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		16 020	-
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		(5 114)	-
Total des opérations sur les actions rachetables		10 906	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		7 060	(866)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		15 028	5 302
Transactions sur actions rachetables			
Actions rachetables en circulation au début de la période		475 000	325 000
Actions rachetables émises		5 225 000	-
Actions rachetables rachetées		(1 800 000)	-
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		3 900 000	325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie (non audités)

Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(3 846)	(866)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Coûts de transactions inclus dans les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		382	150
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements et dérivés		(5 759)	(1,576)
Variation des (gains) pertes non réalisé(e)s sur devises		(289)	290
Charges à payer		(4)	(3)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(9 516)	(2,005)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions rachetables	2	16 020	-
Sommes versées au rachat d'actions rachetables		(5 114)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		10 906	-
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		289	290
Augmentation (diminution) nette de la période		1 390	(2,005)
Trésorerie au début de la période		7 155	7 008
Trésorerie à la fin de la période		8 834	4 713
Le total de la trésorerie est composé de :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		83	52
Trésorerie détenue en garantie		8 751	4 661
Trésorerie à la fin de la période		8 834	4 713

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (41,3 %)		
Contrat à terme – Position courte (41,6 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le pétrole brut	(30 289 472)	6 248 584
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme – Position longue (-0,3 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le pétrole brut	192 909	(39 872)
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (41,3 %)		<u>6 208 712</u>
Trésorerie détenue en garantie (58,2 %)		<u>8 751 174</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,5 %)		<u>67 643</u>
Actif net (100 %)		<u>15 027 529</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) l'inverse du rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le pétrole brut, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut	OILD	\$ CA	5 novembre 2024

Compensation d'instruments financiers (note 2)

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
30 juin 2026						
Actifs dérivés	6 248 584	-	6 248 584	(39 872)	-	6 208 712
Passifs dérivés	(39 872)	-	(39 872)	39 872	-	-

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
31 décembre 2025						
Actifs dérivés	893 318	-	893 318	(60 530)	-	832 788
Passifs dérivés	(60 530)	-	(60 530)	60 530	-	-

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$	%
Dollar américain	15 042 789	100,1	7,987,803	100,2

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 752 139 \$ (399 390 \$ au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Période/Exercice clos le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	(200) %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	(200) %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Solactive Crude Oil Rolling Futures Index	(3 005 506)	(20,0)	(1 593 635)	(20,0)

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de crédit (note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin 2026, et 31 décembre 2025, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie à chaque date de clôture sont présentées, tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2026	BNC	(30 096 563 \$)	6 248 584 \$	AAL	A+	A2	A-

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2025	BNC	(15,938,993 \$)	893 318 \$	AA	AA-	Aa2	A+

⁽¹⁾ BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	6 248 584	-	6 248 584
Passifs dérivés	-	(39 872)	-	(39 872)
Total des instruments dérivés	-	6 208 712	-	6 208 712

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	893 318	-	893 318
Passifs dérivés	-	(60 530)	-	(60 530)
Total des instruments dérivés	-	832 788	-	832 788

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	(200 %) Rendement de l'indice de référence sur un an	Volatilité de l'indice de référence			
%	%	%	%	%	%
		0,0	25,0	50,0	75,0
(40,0)	80,0	177,8	130,3	31,2	(48,6)
(20,0)	40,0	56,3	29,5	(26,2)	(71,1)
0,0	0,0	0,0	(17,1)	(52,8)	(81,5)
20,0	(40,0)	(30,6)	(42,4)	(67,2)	(87,2)
40,0	(80,0)	(49,0)	(57,7)	(75,9)	(90,6)

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour la période close le 30 juin 2026 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Indice	FNB
30 juin 2026	62,4 %	123,9 %
31 décembre 2025	30,6 %	61,4 %

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 15 261 \$ (19 629 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 0 \$ (21 245 \$ durant la période close le 30 juin 2025).

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel (« GASU »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	22	47
Trésorerie détenue en garantie	2	2 177	3 402
Actifs dérivés	5	291	105
Total des actifs		2 490	3 554
Passifs			
Charges à payer	7	3	14
Passifs dérivés	5	21	7
Total des passifs		24	21
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		2 466	3 533
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	7,59	10,87

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (de la perte globale) (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Revenus	2		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution		-	1
Variations de la juste valeur			
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		(1 358)	(247)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(42)	(1)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés		246	(2 027)
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		109	(365)
Total des revenus (pertes)		(1 045)	(2 639)
Charges	7		
Frais de gestion		3	67
Honoraires du comité d'examen indépendant		-	3
Honoraires d'audit		6	5
Autres charges d'exploitation		40	35
Honoraires payés par le gestionnaire		(27)	(15)
Total des charges		22	95
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 067)	(2 734)
Nombre d'actions moyen	2	325 000	325,000
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(3,28)	(8,41)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		3 533	8 674
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(1 067)	(2 734)
Opérations sur les actions rachetables	6		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		-	-
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		-	-
Total des opérations sur les actions rachetables		-	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(1 067)	(2 734)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		2 466	5 940
Transactions sur actions rachetables			
Actions rachetables en circulation au début de la période		325 000	325 000
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		325 000	325 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie (non audités)

Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(1 067)	(2 734)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Coûts de transactions inclus dans les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		74	247
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements et dérivés		(246)	2 027
Variation des (gains) pertes non réalisé(e)s sur devises		(109)	365
Charges à payer		(11)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(1 359)	(95)
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		109	(365)
Augmentation (diminution) nette de la période		(1 359)	(95)
Trésorerie au début de la période		3 449	7 007
Trésorerie à la fin de la période		2 199	6 547
Le total de la trésorerie est composé de :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22	72
Trésorerie détenue en garantie		2 177	6 475
Trésorerie à la fin de la période		2 199	6 547
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêt reçus		-	1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (11,0 %)		
Contrat à terme – Position longue (11,8 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le gaz naturel Date de paiement le 1 octobre 2027	5 319 472	291 366
Contrat à terme – Position courte (-0,8 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le gaz naturel Date de paiement le 15 octobre 2027	(379 962)	(20 811)
Total des placements (11,0 %)		270 555
Trésorerie détenue en garantie (88,3 %)		2 177 209
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,7 %)		18 426
Actif net (100 %)		2 466 190

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) le rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le gaz naturel, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel	GASU	\$ CA	5 novembre 2024

Compensation d'instruments financiers (note 2)

Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 30 juin 2026	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	291 366	-	291 366	(20 811)	-	270 555
Passifs dérivés	(20 811)	-	(20 811)	20 811	-	-

Montants compensés (\$)				Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	104 748	-	104 748	(7 482)	-	97 266
Passifs dérivés	(7 482)	-	(7 482)	7 482	-	-

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$	%
Dollar américain	2 469 439	100,1	3 546 457	100,4

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 123 472 \$ (177 323 \$ au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Période/Exercice clos le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	200 %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Solactive Natural Gas Rolling Futures Index	493 238	20,0	706 507	20,0

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de crédit (note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin 2026, et 31 décembre 2025, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie à chaque date de clôture sont présentées, tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2026	BNC	4 939 510 \$	291 366 \$	AAL	A+	A2	A-
Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2025	BNC	7 067 185 \$	104 748 \$	AA	AA-	Aa2	A+

⁽¹⁾ BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	291 366	-	291 366
Passifs dérivés	-	(20 811)	-	(20 811)
Total des instruments dérivés	-	270 555	-	270 555

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	104 748	-	104 748
Passifs dérivés	-	(7 482)	-	(7 482)
Total des instruments dérivés	-	97 266	-	97 266

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	200 % Rendement de l'indice de référence sur un an	Volatilité de l'indice de référence			
%	%	%	%	%	%
		0,0	25,0	50,0	75,0
(40,0)	(80,0)	(64,0)	(66,2)	(72,0)	(79,5)
(20,0)	(40,0)	(36,0)	(39,9)	(50,2)	(63,5)
0,0	0,0	(0,0)	(6,1)	(22,1)	(43,0)
20,0	40,0	44,0	35,3	12,1	(18,0)
40,0	80,0	96,0	84,1	52,6	11,7

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour la période close le 30 juin 2026 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Indice	FNB
30 juin 2026	69,3 %	137,8 %
31 décembre 2025	56,3 %	112 %

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 3 248 \$ (13 925 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 26 966 \$ (15 193 \$ durant la période close le 30 juin 2025).

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel (« GASD »)

États financiers intermédiaires

États de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026 \$	2025 \$
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	39	65
Trésorerie détenue en garantie	2	4 060	5 180
Actifs dérivés	5	7	1 873
Total des actifs		4 106	7 118
Passifs			
Charges à payer	7	5	15
Passifs dérivés	5	238	54
Total des passifs		243	69
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2	3 863	7 049
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action	2	4,41	8,06

Approuvés au nom du conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

Steven J. Hawkins

Chef de la direction

Paul Glavine

Administrateur

Donald Kirkwood

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (de la perte globale) (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Revenus	2		
Variations de la juste valeur			
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		(1 350)	(4 982)
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises		(108)	158
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés		(1 931)	3,191
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		237	(285)
Total des revenus (pertes)		(3 152)	(1 918)
Charges	7		
Frais de gestion		5	19
Honoraires du comité d'examen indépendant		-	1
Honoraires d'audit		6	5
Autres charges d'exploitation		41	29
Honoraires payés par le gestionnaire		(18)	(27)
Total des charges		34	27
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(3 186)	(1 945)
Nombre d'actions moyen	2	875 000	342 956
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par actions provenant des opérations	2	(3,64)	(5,67)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (non audités)
Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables au début de la période		7 049	4 495
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations		(3 186)	(1 945)
Opérations sur les actions rachetables	6		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables		-	161
Produit tiré du réinvestissement des distributions d'actions rachetables		-	-
Montants versés pour les rachats d'actions rachetables		-	-
Total des opérations sur les actions rachetables		-	161
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		(3 186)	(1 784)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la fin de la période		3 863	2 711
Transactions sur actions rachetables			
Actions rachetables en circulation au début de la période		875 000	325 000
Actions rachetables émises		-	25 000
Actions rachetables en circulation à la fin de la période		875 000	350 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États des flux de trésorerie (non audités)

Pour les périodes se terminant au 30 juin 2026 et 2025

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2026	2025
		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant des opérations	2	(3 186)	(1 945)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Coûts de transactions inclus dans les gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés		119	68
Variation survenue dans la (plus-value) moins-value nette latente de placements et dérivés		1 931	(3 191)
Variation des (gains) pertes non réalisé(e)s sur devises		(237)	285
Charges à payer		(10)	(8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		(1 383)	(4 791)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions rachetables	2	-	161
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement		-	161
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises		237	(285)
Augmentation (diminution) nette de la période		(1 383)	(4 630)
Trésorerie au début de la période		5 245	7 008
Trésorerie à la fin de la période		4 099	2 093
Le total de la trésorerie est composé de :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		39	23
Trésorerie détenue en garantie		4 060	2 070
Trésorerie à la fin de la période		4 099	2 093

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille de placements (non audité)**Au 30 juin 2026****(en dollars canadiens)**

	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Juste valeur</u> \$
Contrats à terme gré à gré (-6,0 %)		
Contrat à terme – Position courte (-6,2 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le gaz naturel	(7 959 339)	(238 160)
Date de paiement le 1 octobre 2027		
Contrat à terme – Position longue (0,2 %)		
Contrat à terme gré à gré sur le gaz naturel	221 093	6 616
Date de paiement le 15 octobre 2027		
Total des placements (-6,0 %)		<u>(231 544)</u>
Trésorerie détenue en garantie (105,1 %)		<u>4 059 661</u>
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,9 %)		<u>34 984</u>
Actif net (100 %)		<u>3 863 101</u>

Notes propres au FNB

Objectif et stratégies de placement

Le FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel (le « FNB ») vise à obtenir des résultats de placement quotidiens qui tentent de correspondre, avant déduction des frais, à jusqu'à deux fois (2x) l'inverse du rendement quotidien de son indice de référence sous-jacent, actuellement l'indice Solactive de contrats à terme renouvelables sur le gaz naturel, qui est calculé en dollars américains. Le FNB ne couvre pas son exposition au dollar américain.

Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des comptes portant intérêt en dollars américains, des bons du Trésor et/ou d'autres instruments financiers libellés en dollars américains, notamment des instruments dérivés, comme des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps, des options sur titres et sur indices, ou une combinaison de ce qui précède.

Information générale

Nom du FNB	Symbole boursier	Monnaie de présentation	Début des opérations
FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel	GASD	\$ CA	5 novembre 2024

Compensation d'instruments financiers (note 2)

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
30 juin 2026						
Actifs dérivés	6 616	-	6 616	(6 616)	-	-
Passifs dérivés	(238 160)	-	(238 160)	6 616	231 544	-

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
31 décembre 2025						
Actifs dérivés	1 872 774	-	1 872 774	(54 258)	-	1 818 516
Passifs dérivés	(54 258)	-	(54 258)	54 258	-	-

Risque de change (note 5)

Devise	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Exposition nette	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
	\$	%	\$	%
Dollar américain	3 868 432	100,1	7 063 677	100,2

Les données des tableaux peuvent inclure des éléments monétaires ainsi que des éléments non monétaires et des dérivés.

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du FNB déprécieraient ou s'apprécieraient, respectivement, d'environ 193 422 \$ (353 184 \$ au 31 décembre 2025).

Risque d'effet de levier (note 5)

Le FNB mesure l'effet de levier comme étant la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions en instruments financiers dérivés par rapport à l'actif total détenu par le FNB. Le FNB est considéré un « organisme de placement collectif alternatif » au sens des modifications du Règlement 81-102 entrées en vigueur le 3 janvier 2019 et, aux termes de celui-ci, il est autorisé à appliquer un effet de levier à son actif : c'est-à-dire que l'exposition totale au risque sous-jacent de marché de tous les instruments dérivés détenus par le FNB, qui sont évalués quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie détenus par le FNB, y compris la trésorerie et les titres détenus à titre de dépôt de couverture pour financer les transactions de négociation sur instruments dérivés du FNB.

Le FNB utilisera un levier financier qui, en général, ne sera pas supérieur à 2 fois sa valeur liquidative. Dans le cas contraire, il doit en général diminuer le levier à 2 fois sa valeur liquidative dans les 10 jours ouvrables. L'effet de levier est divulgué comme ci-dessous:

Période/Exercice clos le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Effet de levier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2026	2,00:1	2,00:1	2,00:1	(200) %
31 décembre 2025	2,00:1	2,00:1	2,00:1	(200) %

Risque de prix (note 5)

Composition de l'indice de référence du FNB	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Solactive Natural Gas Rolling Futures Index	(772 620)	(20,0)	(1 409 893)	(20,0)

L'impact est présenté dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du FNB s'apprécierait ou se déprécierait de 10 %, compte tenu de la corrélation historique quotidienne au cours de la période de référence, tous les autres facteurs demeurant constants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Risque de crédit (note 5)

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés au 30 juin 2026, et 31 décembre 2025, tel qu'il est établi par l'exposition notionnelle nette. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie à chaque date de clôture sont présentées, tout comme l'est l'exposition au risque de crédit d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans les états de la situation financière.

Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2026	BNC	(7 738 246 \$)	6 616 \$	AAL	A+	A2	A-
Au	Contrepartie ⁽¹⁾	Exposition Notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
31 décembre 2025	BNC	(14 100 726 \$)	1 872 774 \$	AA	AA-	Aa2	A+

⁽¹⁾ BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

Tableau de la juste valeur des instruments financiers (note 5)

30 juin 2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	6 616	-	6 616
Passifs dérivés	-	(238 160)	-	(238 160)
Total des instruments dérivés	-	(231 544)	-	(231 544)

Au cours de la période terminée le 30 juin 2026, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs dérivés	-	1 872 774	-	1 872 774
Passifs dérivés	-	(54 258)	-	(54 258)
Total des instruments dérivés	-	1 818 516	-	1 818 516

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun transfert significatif de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risque de volatilité (note 5)

Rendement de l'indice de référence sur un an	(200 %)	Rendement de l'indice de référence sur un an	Volatilité de l'indice de référence		
%	%	%	%	%	%
		0,0	25,0	50,0	75,0
(40,0)	80,0	177,8	130,3	31,2	(48,6)
(20,0)	40,0	56,3	29,5	(26,2)	(71,1)
0,0	0,0	0,0	(17,1)	(52,8)	(81,5)
20,0	(40,0)	(30,6)	(42,4)	(67,2)	(87,2)
40,0	(80,0)	(49,0)	(57,7)	(75,9)	(90,6)

Le FNB ne tente pas d'atteindre son objectif de placement pour toute période autre qu'une journée, étant donné que le FNB est rééquilibré quotidiennement afin d'assurer que le risque de l'investisseur soit limité à la valeur actuelle de son placement. Dans la plupart des conditions de marché, les rendements du FNB pour toute période de plus qu'un jour ne fluctueront pas dans la même proportion et, possiblement, dans le même sens que le rendement ou l'inverse du rendement, selon le cas, de l'indice sur la même période. Cet effet s'accroît pour le FNB à mesure que la volatilité de l'indice et/ou la période se prolonge. L'effet négatif cumulé est plus prononcé lorsqu'il est jumelé à l'effet de levier et au rééquilibrage quotidien dans des marchés volatils.

Lorsqu'on compare le rendement du FNB à celui de l'indice pour toute période autre qu'une journée, on observe que la volatilité de l'indice constitue un facteur important en raison du processus de rééquilibrage. Le tableau ci-haut illustre l'incidence de deux facteurs, soit la volatilité et le rendement de l'indice de référence, sur le rendement d'un FNB à effet de levier pour une période donnée. Le tableau présente les rendements estimatifs du FNB selon diverses combinaisons de rendement et de volatilité de l'indice de référence sur une période d'un an.

Les hypothèses utilisées dans le tableau comprennent ce qui suit : a) exclusion des charges du FNB; b) taux d'emprunt / de prêt (pour atteindre l'effet de levier) de zéro pour cent. Si les charges du FNB étaient incluses, le rendement du FNB serait inférieur à ce qui figure dans le tableau.

Les volatilités annualisées en dollars canadiens de l'indice sous-jacent et du FNB pour la période close le 30 juin 2026 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont établies comme suit :

	Indice	FNB
30 juin 2026	69,3 %	138,9 %
31 décembre 2025	56,3 %	111,9 %

Opérations entre parties liées (note 7)

Les charges à payer comprennent un montant de 5 332 \$ (14 214 \$ au 31 décembre 2025) payable au gestionnaire pour les frais de gestion et les dépenses d'exploitation. Au cours de la période close le 30 juin 2026, le gestionnaire a absorbé des dépenses d'exploitation totalisant 17 659 \$ (27 342 \$ durant la période close le 30 juin 2025).

Pertes fiscales reportées (note 9)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Pertes en capital nettes	-	-
Pertes autres qu'en capital	13 904	-
Date d'échéance	2045	2044

Notes afférentes aux états financiers

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES :

LongPoint ETF Corp. (« la Société ») est une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois du Canada. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions non cumulatives, rachetables et sans droit de vote (chacune, une « Catégorie de Société »), pouvant être émises en un nombre illimité de séries, chaque série pouvant être émise en un nombre illimité d'actions, et en une catégorie d'actions avec droit de vote désignée comme « Actions de Catégorie V ». Chaque Catégorie de Société est un fonds d'investissement distinct avec des objectifs d'investissement spécifiques et un portefeuille d'investissements distinct. Chaque FNB à effet de levier (les « FNB ») est une Catégorie de Société distincte qui se compose d'une seule série d'actions de fonds négociés en bourse (les « Actions ») de la Catégorie de Société applicable.

Les FNB sont également des fonds communs de placement alternatifs à capital variable en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Le gestionnaire peut offrir d'autres fonds négociés en bourse sous des prospectus distincts.

LongPoint Asset Management Inc. (le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le promoteur et le gestionnaire de portefeuille des FNB.

Société de fiducie Natcan agit à titre de dépositaire et d'agent d'évaluation.

Le siège social, qui est également le principal lieu d'affaires des FNB, est situé au 390 Bay Street, Suite 922, Toronto, Ontario, M5H 2Y2, Canada.

Les FNB sont cotés à la Bourse de Toronto (« TSX »), et leurs symboles, au 30 juin 2026, sont les suivants :

Nom des FNB	Symbole boursier	Date de début des opérations
FNB SavvyLong à levier sur pétrole brut	OILU	5 novembre 2024
FNB SavvyShort à levier sur pétrole brut	OILD	5 novembre 2024
FNB SavvyLong à levier sur gaz naturel	GASU	5 novembre 2024
FNB SavvyShort à levier sur gaz naturel	GASD	5 novembre 2024

De plus amples informations sur les principales activités sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Notes propres au FNB » relative à chacun des FNB. Les états de la situation financière et les notes afférentes aux états financiers de chaque FNB sont présentés au 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

Les états du résultat global (perte globale), les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, les états des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers sont présentés pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée le 14 août 2026 par le conseil d'administration de LongPoint Asset Management Inc.

NOTE 2 : RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

2.1 Base de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables IFRS, telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, conformément à la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire*.

2.2 Instruments financiers

2.2.1 Classement

Les FNB classent leurs instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à IFRS 9 - *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

2.2.1.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur

Étant donné que les placements des FNB sont évalués à la juste valeur selon la stratégie d'investissement des FNB définie dans leur prospectus, ces placements ainsi que les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle des variations d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une cote de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que cette variable ne soit pas propre à une partie au contrat (parfois appelée « sous-jacent »). Ces instruments peuvent exiger un montant notionnel et sont réglés à une date future.

Dans les états de la situation financière, les actifs et passifs à la juste valeur incluent les postes suivants : « Actifs dérivés » et « Passifs dérivés ».

Dans les états du résultat global (perte globale), les gains (pertes) tirés de ces instruments financiers sont inclus dans le poste suivants : « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s à la vente de placements et dérivés » et les variations survenues dans la plus-value dans le poste suivant : « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés ».

2.2.1.2 Actifs financiers au coût amorti

Les FNB classent la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie détenue en garantie dans les actifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédit attendues. Compte tenu de la très courte échéance de ces actifs financiers, de la solidité financière des contreparties en cause et de l'historique des pertes subies, le Gestionnaire estime que le risque de perte est très faible.

2.2.1.3 Passifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les FNB ont inclus les charges à payer.

2.2.2 Comptabilisation et évaluation

2.2.2.1 Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les FNB lors de l'achat et de la vente de placements sont comptabilisés, s'il y a lieu, au poste « Coûts de transaction » des états du résultat global (perte globale).

Les frais liés au fonctionnement des contrats à terme ne sont pas inclus dans les frais de gestion ni dans les autres charges d'exploitation des FNB. Les frais des contrats à terme et les coûts de couverture applicables qui s'y rapportent, décrits à la rubrique « Frais et charges » du prospectus des FNB, sont supportés par voie de réduction du prix à terme payable aux FNB par la contrepartie. Aux fins de l'information financière, les coûts liés aux contrats à terme sont comptabilisés au poste « Gains nets (pertes nettes) réalisés à la vente de placements et de dérivés » des états du résultat global (de la perte globale), conformément au traitement comptable des instruments dérivés sous-jacents. Ces montants sont inclus, s'il y a lieu, dans le calcul du ratio des frais d'opérations (« RFO ») présenté dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements et des dérivés sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à zéro coupon.

2.2.2.2 Comptabilisation des revenus et des charges

Les produits d'intérêts aux fins de distribution correspondent aux intérêts sur coupons reçus par les FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les FNB n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus lors de l'acquisition de titres à revenu fixe.

Distributions

La Société n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes réguliers sur les actions.

Contrats à terme

Les FNB qui détiennent des contrats à terme de gré à gré (collectivement, les « contrats à terme ») conclus avec une contrepartie bancaire (la « contrepartie bancaire ») ont conclu des ententes qui leur procurent une exposition positive correspondant essentiellement à la performance quotidienne de leur objectif quotidien (un indice de référence sous-jacent ou un indice similaire, comme il est indiqué dans le prospectus des FNB), ou une exposition négative correspondant essentiellement à la performance de cet objectif quotidien. Les FNB cherchent à atteindre leur objectif de placement au moyen de l'exposition nette découlant de leurs contrats à terme respectifs. Le montant payable par une contrepartie bancaire aux termes d'un contrat à terme est fondé sur un multiple pouvant atteindre deux fois (2X), ou sur l'inverse (-2X), de la performance quotidienne de l'objectif quotidien concerné.

Chaque contrat à terme conclu avec une contrepartie bancaire qui procure aux FNB une exposition correspondant positivement à l'objectif quotidien concerné oblige les FNB à verser à la contrepartie bancaire un montant notionnel convenu. En contrepartie, la contrepartie bancaire verse aux FNB la valeur du placement notionnel, majorée d'un montant fondé sur toute hausse ou baisse de l'objectif quotidien. Chaque contrat à terme qui procure aux FNB une exposition correspondant négativement à l'objectif quotidien oblige la contrepartie bancaire à verser aux FNB un montant notionnel convenu. En contrepartie, les FNB lui versent la valeur du placement notionnel, majorée d'un montant fondé sur toute hausse ou baisse de l'objectif quotidien. Les FNB investissent également le produit net des souscriptions d'actions dans des comptes portant intérêt, pour gagner des intérêts à court terme du marché monétaire. Les modalités des contrats à terme obligent les FNB à nantrir la quasi-totalité de leur compte portant intérêt respectif à la contrepartie pour garantir le paiement des obligations de paiement des FNB en vertu des contrats à terme. Les FNB ont la possibilité de remplacer les contreparties bancaires ou d'engager des contreparties supplémentaires à tout moment.

Puisque les contrats à terme, comme la plupart des contrats de cette nature, peuvent permettre le règlement net des obligations de chaque partie, l'exposition des FNB au risque de crédit d'une contrepartie donnée est limitée, le cas échéant, à la valeur de marché positive des contrats conclus avec cette contrepartie bancaire, laquelle est calculée et comptabilisée quotidiennement.

Les différents contrats à terme sont présentés dans les états de la situation financière aux postes « Actifs dérivés » et « Passifs dérivés ». Les variations de leur juste valeur sont présentées dans les états du résultat global (de la perte globale) au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les placements et les dérivés ».

2.2.3 Évaluation

Selon la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

2.2.3.1 Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers des FNB sont évalués à la juste valeur et majorés des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

2.2.3.2 Évaluation subséquente

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée au poste « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés » aux états du résultat global (perte globale). Se référer à la Note 5 – Informations sur les instruments financiers pour les méthodes d'évaluation utilisées.

Les obligations des FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de titres rachetables sont comptabilisées à la valeur de rachat à la date des états de la situation financière.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

2.2.4 Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie des placements ont expiré ou lorsque les FNB ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages financiers liés à leur participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'une entente contractuelle prévoit que l'obligation correspondante est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre ; il est déterminé selon la méthode du coût moyen et exclut les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille, qui sont présentés séparément dans les états du résultat global (perte globale). Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen et inclus, s'il y a lieu, au poste « Gains nets (pertes nettes) réalisés à la vente de placements et de dérivés » des états du résultat global (perte globale) de la période au cours de laquelle ils surviennent.

2.3 Trésorerie et trésorerie détenue en garantie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de dépôts, découverts bancaires, le cas échéant. La trésorerie détenue en garantie correspond aux liquidités données en garantie aux termes du contrat dérivé. Ces montants sont présentés dans les états de la situation financière, s'il y a lieu.

2.4 Actions rachetables

Les actions rachetables en circulation des FNB peuvent être rachetées contre une somme en espèces inférieure au cours de clôture des actions à la TSX. Ce prix de rachat réduit fait en sorte que les flux de trésorerie liés aux rachats ne reposent pas de façon significative sur la valeur liquidative. De plus, ces caractéristiques contreviennent aux critères qui doivent être respectés pour que les actions soient présentées comme des instruments de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32). Par conséquent, les actions rachetables en circulation des FNB sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

2.4.1 Évaluation d'actions

Aux fins du traitement des opérations des porteurs d'actions des FNB, conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, la valeur liquidative de chaque FNB correspond à la valeur marchande totale de son actif, diminuée de son passif. La valeur liquidative des actions et la valeur liquidative par action de chaque FNB sont calculées à l'heure d'évaluation chaque jour ouvrable où la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation ainsi que tout autre jour désigné par le Gestionnaire. Les FNB émettent des actions de façon continue, et le nombre d'actions pouvant être émises est illimité.

Les porteurs d'actions peuvent acheter ou vendre des actions des FNB à une bourse ou sur un marché par l'intermédiaire de courtiers et de négociants inscrits dans leur province ou territoire de résidence. Ils peuvent devoir payer les commissions de courtage habituelles lors de l'achat ou de la vente d'actions. Aucun frais n'est payable par un porteur d'actions au Gestionnaire ou aux FNB relativement à l'achat ou à la vente d'actions à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Les porteurs d'actions peuvent échanger un nombre minimum prescrit d'actions (et tout autre multiple de celui-ci) en contrepartie d'une somme en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, en contrepartie de titres et d'une somme en espèces. Se reporter à la rubrique « Rachat d'actions » au prospectus des FNB pour plus de renseignements.

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables désigne l'actif net calculé conformément aux normes comptables IFRS. L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre d'actions en circulation.

2.4.2 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

L'« augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action provenant des activités », présentée dans les états du résultat global (perte globale) représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables pour la période, divisée par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période.

2.5 Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

Les achats et les rachats des FNB sont libellés en dollars canadiens. Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et de présentation des FNB.

La juste valeur des placements, des instruments financiers dérivés et des autres éléments d'actif et de passif en devises est convertie à la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des FNB aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au taux de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés dans les états du résultat global (perte globale) aux postes « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur devises » et « Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur devises », respectivement, sauf ceux qui découlent d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés aux postes « Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur placements et dérivés » et des « Variation survenue dans la plus-value (moins-value) nette latente de placements et dérivés » dans les états du résultat global (perte globale).

2.6 Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les FNB se qualifient comme une société de placement à capital variable (se reporter à la Note 8 – Impôt sur le revenu), doivent distribuer la totalité de leur résultat net aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute année d'imposition aux porteurs d'actions de manière à ce que ces FNB n'aient aucun impôt à payer.

Les FNB sont assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et gains sont comptabilisés au montant brut et, s'il y a lieu, les retenues d'impôt connexes sont présentées au poste « Retenues d'impôts » dans les états du résultat global (perte globale).

2.7 Compensation des actifs et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention ou l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles les FNB ont un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de transactions visées par une convention-cadre de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque les FNB n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net. Le cas échéant, un tableau présenté dans les notes propres aux FNB indique les actifs financiers et les passifs financiers assujettis à des conventions-cadres de compensation exécutoires ou à des ententes similaires.

NOTE 3 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Lors de la préparation de ces états financiers, le Gestionnaire a exercé son jugement, formulé des estimations et posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de façon continue. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

3.1 Incertitudes relatives aux estimations

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont l'incidence la plus importante sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sont présentées ci-après.

3.1.1 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix d'une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation dans le marché le plus avantageux auquel les FNB ont accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour d'évaluation, au sens du prospectus des FNB (un « jour d'évaluation »), en fonction de sources externes d'établissement des prix dans la mesure du possible. Les placements négociés sur un marché actif par l'intermédiaire de bourses reconnues, de marchés hors cote ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus sont évalués à leur cours vendeur de clôture. Ces cours peuvent toutefois être ajustés lorsqu'une valeur plus exacte peut être obtenue à partir d'activités de négociation récentes ou d'autres informations pertinentes qui n'ont peut-être pas été prises en compte dans les cours provenant de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

NOTE 4 : MODIFICATION DES NORMES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

La norme IFRS 18 remplacera IAS 1 « Présentation des états financiers », et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. La norme IFRS 18 introduit des changements importants dans la présentation de l'état du résultat net, notamment l'obligation de divulguer de nouveaux sous-totaux définis tels que le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant financement et impôts, ainsi que la divulgation obligatoire des mesures de performance définies par la direction.

Le Gestionnaire évalue présentement l'incidence des normes comptables modifiées et nouvelles sur les états financiers.

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 Risques financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les activités de placement des FNB les exposent à divers risques financiers. Le Gestionnaire cherche à réduire au minimum les effets défavorables que ces risques pourraient avoir sur le rendement des FNB en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés et en surveillant quotidiennement les positions des FNB et les événements du marché. Un placement dans les FNB peut être spéculatif, comporter un degré de risque élevé et ne convenir qu'aux personnes capables d'assumer le risque de perdre la totalité de leur placement.

Des tableaux quantifiant les divers risques financiers sont présentés dans les notes propres aux FNB. Ces analyses de sensibilité peuvent différer des résultats réels et les différences pourraient être significatives.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement envers les FNB ne soit pas respecté par la contrepartie à un instrument financier. Le risque de crédit des FNB découle principalement des titres de créance et des instruments dérivés qu'ils détiennent, le cas échéant.

La juste valeur des actifs totaux représente le risque de crédit maximal à la fin de la période. La juste valeur d'un instrument financier reflète la solvabilité et la notation de crédit de l'émetteur.

La politique des FNB en matière de gestion du risque de crédit est d'investir dans des actifs financiers dont la notation de crédit est établie par des agences de notation reconnues. Le risque de crédit est réduit en choisissant des émetteurs d'actifs financiers réputés qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation de crédit rigoureuse.

Les transactions sur les titres du portefeuille sont réglées à la livraison par les courtiers. Le risque de défaut est considéré comme faible car la livraison des titres est effectuée une fois que le courtier a reçu le paiement. La transaction échoue lorsqu'une des parties ne respecte pas ses engagements.

Les FNB sont exposés au risque de crédit lié aux dépôts. Si le dépositaire des titres devient insolvable, les FNB pourraient subir un retard dans l'accès à leurs actifs.

Le gestionnaire de portefeuille surveille la notation de crédit des contreparties. Toutes les contreparties doivent répondre aux exigences de notation de crédit du Règlement 81-102.

Un tableau présentant la répartition des titres selon leur cote de crédit figure dans les notes propres aux FNB dont l'exposition au risque de crédit est importante à la fin des périodes.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que les FNB aient des difficultés à respecter leurs obligations ou engagements dans un délai raisonnable. Les détenteurs de titres des FNB peuvent racheter leurs titres à tout jour de valorisation.

Les FNB peuvent investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de participation non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Dans certaines circonstances, notamment en cas de perturbation du fonctionnement ordonné des marchés des titres de participation ou des autres instruments financiers dans lesquels les FNB investissent, les FNB pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement certaines positions ni de les liquider à des prix correspondant à la juste valeur marchande de ces placements. Certains instruments dérivés détenus par un FNB peuvent également être illiquides, ce qui peut empêcher les FNB de limiter leurs pertes, de réaliser des gains ou d'obtenir une corrélation élevée — ou inverse, selon le FNB à effet de levier — avec leur objectif quotidien.

Les FNB peuvent, à certains moments, avoir une activité d'achat et de rachat très importante. Cependant, la performance des FNB est principalement affectée par la performance de ses contrats dérivés, qui sont rééquilibrés quotidiennement et sont liés à la performance de l'indice sous-jacent. La performance et la liquidité des FNB ne sont pas affectées par la taille des actifs des FNB, les achats ou les rachats, car ces transactions sont prises en compte lors du rééquilibrage quotidien des contrats dérivés.

5.4 Risque de marché

Les investissements des FNB sont soumis au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les prix du marché. Le risque de marché peut être décomposé en trois composantes de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Les FNB ne cherchent pas à atteindre leur objectif d'investissement sur une période autre que quotidienne, car les FNB sont rééquilibrés quotidiennement pour garantir que le risque d'un investisseur est limité à la valeur actuelle de son investissement.

Les rendements des FNB sur des périodes supérieures à un jour différeront probablement en montant et possiblement en direction de la performance de l'indice sous-jacent pour la même période. Cet effet devient plus prononcé à mesure que la volatilité de l'Indice sous-jacent augmente.

5.4.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans des devises autres que la monnaie de présentation des FNB fluctuent en raison des variations des taux de change et affectent négativement les revenus, les flux de trésorerie ou les justes valeurs des avoirs en investissements des FNB.

Un tableau quantifiant le risque de change est présenté, le cas échéant, dans les notes propres aux FNB ayant une exposition significative aux devises étrangères à la fin de la période.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt

Les FNB peuvent être exposés au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de leurs instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmentera si les taux d'intérêt baissent, et inversement, diminuera généralement si les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux de marché à court terme ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, car ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de nature à court terme.

Un tableau quantifiant le risque de taux d'intérêt est présenté, le cas échéant, dans les notes propres aux FNB.

5.4.3 Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison de changements dans les prix du marché causés par des facteurs spécifiques à un titre, à son émetteur ou à tout autre facteur affectant un marché ou un segment de marché (autres que ceux découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Un tableau quantifiant le risque de prix est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB ayant une exposition significative à ce risque à la fin de la période.

5.5 Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à la même catégorie d'investissement, notamment en fonction d'une région, d'un type d'actif, d'une industrie ou d'un segment de marché. Les instruments financiers de la même catégorie ont des caractéristiques similaires et sont affectés de manière similaire par les changements des conditions économiques ou autres. Les FNB ont des objectifs quotidiens qui sont concentrés car ils se rapportent chacun à une seule matière première. La concentration sur un nombre réduit de titres sous-jacents et/ou de matières premières peut entraîner un degré plus élevé de volatilité dans un objectif quotidien et, par conséquent, la valeur liquidative des FNB dans des conditions de marché spécifiques et au fil du temps.

Un tableau quantifiant le risque de concentration est présenté dans les notes spécifiques pour les FNB en fonction du type de concentration que le gestionnaire a déterminé comme étant pertinent.

5.6 Risque lié à l'effet de levier

Lorsque les FNB effectuent des placements dans des instruments dérivés, empruntent des fonds à des fins de placement ou utilisent des ventes à découvert d'actions, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs de portefeuille, un effet de levier peut être utilisé dans le FNB. L'effet de levier se produit lorsque l'exposition d'un FNB à des actifs sous-jacents est supérieure à la valeur liquidative du FNB. Il s'agit d'une technique de placement qui peut amplifier les gains comme les pertes. L'effet de levier devrait faire en sorte que les FNB subissent des pertes plus importantes, dans des conditions de marché défavorables à leur objectif de placement, qu'un fonds négocié en bourse qui n'utilise pas l'effet de levier. Le recours à l'effet de levier comporte des risques particuliers et doit être considéré comme spéculatif.

L'effet de levier peut accroître la volatilité, nuire à la liquidité des FNB et amener ceux-ci à liquider des positions à des moments défavorables. Conformément à la législation applicable en valeurs mobilières, les FNB sont assujettis à une limite d'exposition globale brute de 300 % de leur valeur liquidative, laquelle est calculée en additionnant la valeur de marché de leurs positions vendeur, la valeur de tout emprunt de trésorerie en cours et la valeur notionnelle globale de leurs positions sur dérivés désignés qui ne sont pas conclues à des fins de couverture. Ce calcul de l'effet de levier doit être effectué quotidiennement. Toutefois, et malgré ces limites permises par la législation, conformément à leur objectif de placement, l'effet de levier absolu des FNB ne dépassera pas environ 200 %, ou deux fois, de la valeur liquidative des FNB lors du rééquilibrage quotidien.

Un tableau quantifiant le risque lié à l'effet de levier est présenté dans les notes spécifiques aux FNB.

5.7 Risque de volatilité

Chaque FNB cherche à procurer un rendement correspondant à un multiple de l'objectif quotidien. Les FNB ne cherchent pas à procurer — et on ne doit pas s'attendre à ce qu'ils procurent — un rendement correspondant à un multiple de l'objectif quotidien sur une période supérieure à un jour. Chaque FNB rééquilibre quotidiennement son portefeuille, augmentant son exposition en réaction aux gains du jour ou la réduisant en réaction aux pertes du jour.

Un tableau quantifiant le risque de volatilité est présenté dans les notes spécifiques relatives aux FNB.

5.8 Évaluation de la juste valeur

Les FNB évaluent la juste valeur selon la hiérarchie suivante qui reflète les données utilisées pour réaliser les évaluations. Aux fins de la présentation de l'information des instruments financiers, ces derniers doivent être classifiés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs et est présentée ci-après :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels les FNB peuvent avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Cette catégorie comprend les instruments évalués à partir de : cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires; cours d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui sont considérés comme moins actifs; ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir de données de marché.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les entrées non observables ayant un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués selon les cours pour des instruments similaires, mais pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables importantes sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments. Cette catégorie comprend également les titres illiquides (considérés comme tels lorsqu'aucune opération sur ces titres n'a été enregistrée depuis plus de 10 jours), les titres d'émetteurs insolvables, les titres radiés de la cote ou dont la négociation est suspendue depuis plus d'un an, ainsi que les placements privés.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Lorsqu'à la date de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique des FNB est d'établir qu'à la date de l'événement ou du changement de circonstances, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

Un tableau présentant la répartition des titres selon leur niveau à la fin de la période ainsi que, le cas échéant, une analyse de sensibilité des FNB qui détiennent des instruments financiers de niveau 3 figurent dans les notes propres aux FNB.

5.8.1 Titres Niveau 2

Les investissements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués en utilisant des données de marché observables dans la mesure du possible, sur cette base et de la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont enregistrés dans les états de la situation financière selon le gain ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient clôturés à la date de valorisation. Les dépôts de marge, le cas échéant, sont inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements en tant que dépôts de marge.

NOTE 6 : ACTIONS RACHETABLES

Les FNB sont autorisés à émettre un nombre illimité d'actions rachetables et cessibles, sans nombre minimal d'actions à émettre. Chaque action d'un FNB représente une participation égale et indivise dans l'actif de ce FNB. Chaque action confère à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la catégorie de société où cette action comporte un droit de vote. Chaque actionnaire participe à égalité avec les autres actions de la même catégorie de société ou de la même série relativement à tous les paiements faits aux actionnaires, y compris les dividendes et les distributions, et, lors de la liquidation, participe à égalité au reliquat de l'actif net de la catégorie de société concernée après l'acquittement de tout passif non réglé attribuable aux actions de cette catégorie.

6.1 Rachat de tout nombre d'actions contre une somme en espèces

Un jour de bourse, les actionnaires peuvent racheter : (i) des actions d'un FNB contre des espèces à un prix de rachat par action égal à 95 % du prix de clôture des actions de cet FNB sur la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximum par action égal à la valeur liquidative par action le jour effectif du rachat ; ou (ii) un NPA (« nombre prescrit d'actions ») ou un multiple entier de NPA en échange d'espèces égales à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de les FNB après réception de la demande de rachat, à condition que cette demande de rachat puisse être soumise à des frais de rachat à la seule discrétion du gestionnaire. Étant donné que les actionnaires pourront généralement vendre (plutôt que de se faire racheter) des actions d'un FNB au prix du marché applicable sur la TSX par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant inscrit, sous réserve uniquement des commissions de courtage habituelles, sauf s'ils rachètent un NPA, les actionnaires sont invités à consulter leurs courtiers, négociants ou conseillers en placement avant de racheter les actions contre des espèces.

Pour qu'un rachat prenne effet un jour de bourse où la principale bourse ou le principal marché des titres ou instruments financiers auxquels un FNB est exposé ne ferme pas de façon anticipée, une demande de rachat établie en la forme prescrite par le Gestionnaire doit être remise au FNB concerné à son siège social et acceptée par celui-ci au plus tard à l'heure limite d'échange ou de rachat, ou à toute autre heure fixée par le Gestionnaire ce jour-là. Si la demande n'est pas reçue et acceptée avant cette heure limite, l'ordre de rachat ne prendra effet que le jour de bourse suivant, à moins d'être annulé. Le paiement du prix de rachat sera généralement effectué le premier jour de valorisation après le jour effectif du rachat. Les formulaires de demande de rachat peuvent être obtenus auprès de tout courtier ou négociant inscrit. Les jours où la principale bourse ou le principal marché ferme de façon anticipée, l'heure limite anticipée applicable aux demandes de rachat du FNB concerné sera communiquée au courtier désigné et aux négociants. Les actionnaires qui ont remis une demande de rachat avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

6.2 Échange d'un nombre prescrit d'actions

Un jour de bourse, les actionnaires peuvent échanger un nombre minimum d'actions prescrit (et tout multiple supplémentaire de celui-ci) contre des paniers de titres et des espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, des espèces. Pour effectuer un échange d'actions, un actionnaire doit soumettre une demande d'échange sous la forme prescrite par le gestionnaire de temps à autre aux FNB concernés à leur siège social ou selon les instructions du gestionnaire avant l'heure limite applicable un jour de bourse. Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative globale par unité du nombre prescrit d'actions le jour effectif de la demande d'échange, payable en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, par la livraison d'un panier de titres (constitué avant la réception de la demande d'échange) et d'espèces. Lors d'un échange, le gestionnaire peut, à sa discrétion, exiger que l'actionnaire paie ou rembourse les FNB concernés pour les frais de transaction engagés ou prévus par les FNB en lien avec la vente par ces FNB de titres afin d'obtenir les espèces nécessaires pour financer le prix d'échange. Lors d'un échange, les actions concernées seront rachetées.

Si une demande d'échange n'est pas reçue avant l'heure limite applicable un jour de bourse, sous réserve de la discrétion du gestionnaire, la demande d'échange sera réputée reçue uniquement le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges en espèces ou, avec le consentement du gestionnaire, en paniers de titres et en espèces, selon le cas, sera effectué au plus tard le deuxième jour ouvrable (ou une période plus courte pouvant être déterminée par nous en réponse aux modifications de la législation applicable ou aux changements généraux des procédures de règlement sur les marchés applicables) après le jour effectif de la demande d'échange.

Le Gestionnaire mettra à la disposition du courtier désigné et des négociants des informations sur le nombre prescrit d'actions et tout panier de titres pour les FNB pour chaque jour de bourse. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, augmenter ou diminuer le nombre prescrit d'actions de temps à autre.

Un actionnaire qui échange ou rachète des actions pendant la période allant d'un jour de bourse avant une date de clôture des registres pour toute distribution jusqu'à cette date de clôture des registres aura droit de recevoir la distribution applicable pour ces actions.

Si les titres détenus dans le portefeuille des FNB sont suspendus de la négociation à tout moment par ordre d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou d'un autre régulateur pertinent ou d'une bourse, la livraison de ces titres à un actionnaire lors d'un échange peut être reportée jusqu'à ce que le transfert des titres soit autorisé par la loi.

6.3 Nature des montants liés à l'échange ou au rachat

Le prix d'échange ou de rachat versé à un porteur d'actions peut comprendre des gains en capital réalisés par les FNB. La tranche restante du prix d'échange ou de rachat constituera le produit de disposition.

6.4 Actions

Le nombre d'actions en circulation ainsi que le nombre d'actions émises, réinvesties et rachetées pour les périodes terminées le 30 juin 2026 et 2025 sont présentés aux « États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables » de chacun des FNB.

NOTE 7 : CHARGES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations considérées comme des opérations avec des parties liées pour les FNB sont présentées dans les notes propres à chacun des FNB auxquels la situation s'applique.

7.1 Gestionnaire

LongPoint Asset Management Inc. est le gestionnaire, le promoteur et le gestionnaire de portefeuille des FNB. En conséquence, le Gestionnaire a droit de recevoir, en échange des services qu'il fournit aux FNB, des frais de gestion payés par les FNB (voir « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom des FNB, effectuer des transactions ou signer des accords impliquant certaines personnes ou entreprises qui lui sont liées, dans la mesure où ces transactions ou accords sont, à son avis, dans l'intérêt des FNB. La description des transactions ou accords entre les FNB et une partie liée est fournie dans cette section.

7.2 Courtier désigné

Le Gestionnaire a conclu une entente avec Financière Banque Nationale Inc. (« FBN »). FBN est le courtier désigné des FNB.

7.3 Frais de gestion

Les FNB verseront au Gestionnaire des frais de gestion de 1,15 % calculés en fonction de la valeur liquidative de leurs actions. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement à terme échu. Ils sont payables au Gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit aux FNB en sa qualité de Gestionnaire, notamment la gestion quotidienne des activités et des affaires des FNB.

À sa discrétion, le Gestionnaire peut renoncer à une partie des frais de gestion d'un FNB, ce qui réduit les frais de gestion facturés à ce FNB. Lorsqu'il renonce à une partie des frais de gestion, le Gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment sans préavis ni consentement des actionnaires.

Les frais de gestion pour les FNB sont réduits par un rabais de frais de gestion de 0,90% à 0,25% du 17 novembre 2025 au 30 juin 2026.

Le gestionnaire peut, à son gré, accepter d'imputer des frais de gestion réduits par rapport à ceux qu'il aurait par ailleurs le droit de recevoir d'un FNB, à l'égard des placements effectués dans ce FNB par des actionnaires qui détiennent, en moyenne, au cours de toute période déterminée par le gestionnaire de temps à autre (actuellement, un trimestre), des actions de ce FNB ayant une valeur totale minimale déterminée par le gestionnaire de temps à autre. Une somme correspondant à la différence entre les frais par ailleurs exigibles et les frais réduits sera remise en espèces chaque trimestre par ce FNB à ses actionnaires à titre de remises de frais de gestion.

7.4 Charges d'exploitation

À moins que le Gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, les FNB acquittent toutes leurs charges d'exploitation, notamment : les frais de gestion ; les honoraires d'audit ; les frais de garde ; les coûts d'évaluation, de comptabilité et de tenue des registres ; les frais juridiques ; les frais autorisés de préparation et de dépôt du prospectus ; les coûts de livraison de documents aux actionnaires ; les coûts liés aux assemblées d'actionnaires ; les droits d'inscription à la cote et les frais annuels de bourse ; les droits de licence de l'indice, le cas échéant ; les frais de la CDS ; les frais bancaires et les intérêts ; les charges extraordinaires ; les coûts de préparation des rapports aux actionnaires et de prestation de services à leur intention ; les honoraires de l'agent des transferts et du registraire ; les coûts du comité d'examen indépendant ; les coûts d'exploitation de la Société ; les impôts sur le revenu ; les taxes de vente ; les frais et commissions de courtage ; les retenues d'impôt et les frais payables aux fournisseurs de services relativement aux questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans des territoires étrangers ; les frais de vote par procuration ; et les coûts liés au respect de toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire instaurée après la création des FNB.

NOTE 8 : IMPÔT SUR LE REVENU

La Société a l'intention, à tout moment pertinent, de continuer d'être admissible à titre de « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt.

Chaque FNB constituera une catégorie d'actions distincte de la Société. Bien que la Société puisse émettre des actions dans un nombre quelconque de catégories et de séries, elle devra, comme toute autre société de placement à capital variable dotée d'une structure multicatégorie, calculer son revenu et ses gains en capital nets aux fins fiscales en tant qu'entité unique. Tous les revenus, toutes les charges déductibles, toutes les pertes autres qu'en capital, tous les gains et toutes les pertes en capital de la Société liés à l'ensemble de ses portefeuilles de placements, ainsi que les autres éléments pertinents pour sa situation fiscale, y compris les attributs fiscaux de tous ses actifs, seront pris en compte pour déterminer le revenu — et le revenu imposable — ou la perte de la Société ainsi que les impôts payables par la Société dans son ensemble.

Comme la Société est tenue de calculer son revenu à titre d'entité unique et qu'elle ne peut imputer la totalité de son revenu à ses actionnaires, le résultat global pour un porteur du FNB donné différera de celui qui serait obtenu si le porteur avait investi dans une fiducie de fonds commun de placement ou une société de placement à capital variable possédant une catégorie unique qui a effectué les mêmes placements que le FNB.

La Société pourrait adopter une politique afin de déterminer comment répartir le revenu, les gains en capital et les autres montants entre ses catégories de société d'une manière fiscalement avantageuse qu'elle juge équitable, cohérente et raisonnable pour tous les actionnaires, l'objectif général étant que les montants attribués à chaque catégorie de société suivent le rendement du portefeuille correspondant, sous réserve du paragraphe précédent. Le montant des dividendes versés aux actionnaires, le cas échéant, sera fondé sur cette politique de répartition fiscale.

NOTE 9 : PERTES FISCALES REPORTÉES

Lorsque la Société réalise une perte en capital nette au cours d'une année d'imposition, cette perte ne peut pas être attribuée aux actionnaires ; toutefois, la Société peut la reporter sur les trois années précédentes ou indéfiniment sur les années futures afin de compenser les gains en capital qu'elle réalise. Les pertes autres qu'en capital subies par la Société au cours d'une année d'imposition ne peuvent pas être attribuées à ses actionnaires, mais elles peuvent être reportées sur les trois années précédentes ou sur les vingt années suivantes afin de réduire le revenu, y compris les gains en capital imposables.

Un tableau des pertes fiscales reportées est présenté dans les notes propres au FNB lorsque celui-ci a des pertes fiscales reportées.



LONGPOINT
les FNB